



Ordonnance de télécom CRTC 2009-91

Ottawa, le 24 février 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	896 (TSN)	le 11 février 2009	le 25 février 2009
CityWest Telephone Corporation	106 106A 106B	le 21 janvier 2009 le 3 février 2009 le 11 février 2009	le 26 février 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>